



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 93 – Septembre 2016

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008



TRAVAUX

Du 28 au 30 septembre, le Conseil Départemental financera la réfection des enrobés de la fin de la rue Sensiquet (depuis l'intersection de la rue Henri Dunant) jusqu'au carrefour de la rue Cumène à Neuves-Maisons.

L'entreprise retenue pour ses travaux procèdera au rabotage des enrobés existants avant de poser, par demi-chaussée, les enrobés.

Ces travaux, ô combien nécessaires sur cette voirie bien endommagée, perturberont notablement la circulation qui se fera par alternat.

Il est vivement conseiller aux riverains de ne pas stationner leurs véhicules sur la chaussée et de faire preuve de patience durant cette période de travaux.

Sommaire

Aide à la rentrée scolaire	2
Téléalarme	2
Cantine scolaire	2
Repas des Anciens	3
Recensement obligatoire	3
CCMM : sacs jaunes	3
Base nautique	4

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture du 12/09 au 31/12
2016

	matin	après-midi
Lundi		15h00 - 18h30
Mardi		15h00 - 18h30
Mercredi		15h00 - 18h30
Jeudi		17h00 - 18h30
Vendredi	agence fermée	
samedi	9h00 -13h00	



CCAS

AIDE A LA RENTRÉE SCOLAIRE

Votre enfant entre en 6^{ème}, en seconde ou en 1^{ère} année d'une filière technique, vous pouvez bénéficier d'une aide du CCAS si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond :

<i>Nombre d'enfants à charge</i>	<i>Revenus nets imposables 2015 Revenus inférieurs à</i>
1 enfant	23 637,00 €
2 enfants	29 091,00 €
3 enfants	34 545,00 €
par enfant en plus	5 455,00 €

Pour cela, vous devez déposer, à la mairie, avant le **15 octobre 2016** délai de rigueur :

- un certificat de scolarité
- votre avis d'imposition sur les revenus 2015

Pour tout renseignement, s'adresser à Chantal Gerbelli en Mairie.



LA TÉLÉALARME

Pour personnes âgées, handicapées, vulnérables

Pour votre tranquillité ainsi que celle de vos proches, une solution : la Téléassistance. Et comme bien vivre chez soi en toute sécurité ça se partage, le C.C.A.S participe :

- à l'installation du matériel,
- à l'abonnement, sous certaines conditions de ressources.

Pour tout renseignement, adressez-vous en mairie à Chantal GERBELLI.

CANTINE SCOLAIRE

Afin d'acheter, en mairie, les tickets de cantine de l'école Jean Rostand, pensez à vous munir de votre **dernier avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015**, indispensable, pour déterminer le tarif du ticket auquel vous avez droit.

Merci d'avance.



REPAS DES ANCIENS
dimanche 16 octobre 2015
A partir de 12h00 - Salle Acquêt d'eau

Le repas traditionnel des Anciens est offert par la Municipalité aux personnes seules de plus de 60 ans, à celles de plus de 65 ans et leur conjoint. Elles recevront directement une invitation à leur domicile et les inscriptions seront à retourner en Mairie en respectant la date limite indiquée lors de l'envoi.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et qui désirent néanmoins assister au repas sont priées de se faire connaître en Mairie afin que l'on prévoie de venir les chercher et de les raccompagner.

Le repas est fixé à 30€ pour les convives extérieurs.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté".

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc....)

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Pour avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître à votre Bureau ou Centre du Service National (BSN-CSN) de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

CCMM

Collecte des sacs jaunes

16 et 30 septembre

14 et 28 octobre

14 novembre (au lieu du 11) et 25 novembre

09 et 23 décembre



BASE DE LOISIRS ET NAUTIQUE

Du côté de la base

Mercredis sportifs :

Reprise des mercredis sportifs tous les mercredis jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Animations sur l'eau et/ou à terre encadrées par un éducateur sportif.

De 14h à 17h ouvert à tous les enfants âgés de 7 à 16 ans.

Tarifs : 5€ / enfant et par mercredi ou gratuit pour les adhérents de la base

Stages durant les vacances de la Toussaint :

Deux stages seront proposés durant les vacances

Les 20 & 21 octobre et du 24 au 28 octobre

=> stage perfectionnement et stage multiactivités.

Inscriptions & informations par mail ou par téléphone.

Pour rappel => Les horaires d'ouverture jusqu'aux vacances de la Toussaint :

En semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) 10h/12h et 14h/18h

Les mercredis et week-ends 14h/18h30

A vos agendas :

Avant la fin de l'année, la base de loisirs organisera deux manifestations sportives ;
Dimanche 20 novembre : Bike and Run autour des étangs de Messein, en partenariat avec le NMT54

Samedi 17 décembre : The Freestyle Night Trail, trail de nuit déguisé au départ de la base avec deux parcours au programme 12 & 21 KM. Bonne ambiance et convivialité au programme.

Contacts :

03.83.47.36.53

loisirs.messein@gmail.com

facebook : base de loisirs et nautique de Messein